

I. ETANCHEITE

a) **RAPPEL** : Depuis Mars 1976, sur les moteurs 602 cm³, types M 28 et M 28/1, les lèvres du joint de palier arrière du vilebrequin possèdent des nervures formant micro-turbine.

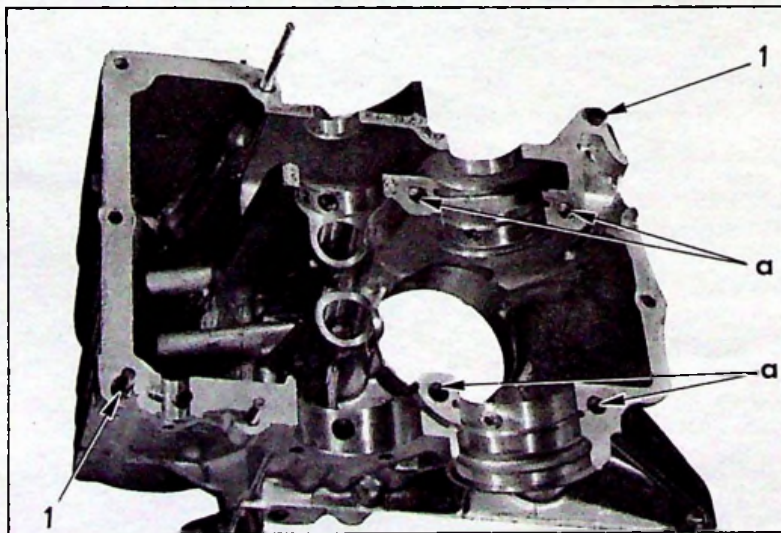
Ceci a entraîné la suppression de la micro-turbine sur le vilebrequin et permis l'amélioration de l'état de surface dans la zone de portée du joint.

REPARATION :

Il est **IMPERATIF** de monter un joint, Réf. PR.26 126 729 K, avec micro-turbine, sur un vilebrequin sans micro-turbine.

b) Depuis Octobre 1976, sur les moteurs tous types (435 cm³ et 602 cm³) l'étanchéité de l'assemblage des demi-carters moteur a été améliorée par :

- la pose de deux pieds de centrage (1),
- le remplacement, en « a » des quatre goujons par des vis,
- le plan de joint enduit de LOCTITE FORMETANCH, en remplacement du MASTI-JOINT.



T.S.V.P.

Le 24 Novembre 1976

Confidentielle
(Droits de reproduction réservés)

PAYS INTERESSES :

TOUS PAYS

VEHICULES

A

Tous Types

MOTEUR

Evolution

II. RESSORTS DE RAPPEL DES SOUPAPES

Depuis Septembre 1976, les moteurs 435 cm³ et 602 cm³ sont équipés de culasses modifiées, pour permettre le montage d'un ressort de soupape unique.

a) Culasse :

Les culasses destinées à recevoir le ressort unique sont reconnaissables à :

- ϕ extérieur du lamage d'appui du ressort de soupape augmenté : $33,2 \pm 0,4$ mm au lieu de $32 \pm 0,4$ mm.
- repère de peinture (bleue) sur le bord extérieur, à la partie supérieure des culasses «P.R.»

b) Ressort de rappel de soupape :

Numéro P.R. : 5 490 867 M

Identification : ϕ du fil = $4,2 \pm 0,02$ mm

couleur : vernis bleu, pour P.R.

REPARATION

Les montages suivants sont prohibés :

- nouveau ressort sur ancienne culasse,
- anciens ressorts sur nouvelle culasse.

Par contre, il est possible d'équiper un moteur avec une nouvelle culasse, à ressort de soupape unique, en conservant l'autre culasse, à deux ressorts par soupape.